

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Séance du 30 juin 2016

Date de la convocation: 22/06/2016

Membres en exercice : 18  
Présents : 14  
Votants: 18  
Pour: 18  
Contre: 0  
Abstentions: 0

*L'an deux mille seize et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Pierre ALLIER*

**Présents :** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

**Représentés:** Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET, Michel PELLEQUER par Pascale FILLAU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain JAFFARD

**Objet: Intérêt communautaire : Modification des statuts - 2016\_068**

Vu la Loi 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et simplification de la coopération intercommunale,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211- 17 et 5214-16,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2015243-0002 du 31 août 2015 portant modification statutaire relatif à l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015352-0001 du 18 décembre 2015 portant extension du périmètre communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la régularisation des statuts de la communauté de communes - groupe de compétences obligatoires, dans le cadre de "aménagement et entretien des chemins de randonnée" et "aménagement et gestion des sites suivants", en y ajoutant les sentiers de petites randonnées inscrits dans le topoguide de Vialas, les nouveaux sentiers du périmètre communautaire et la modification du Syndicat Intercommunal Syndical du Mont Lozère,

Considérant la nécessité de modifier les statuts,

Après avoir entendu le Président et,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de modifier la liste du groupe "aménagement et entretien des chemins de randonnée suivants" :

- Chemins du territoire communautaire inclus dans le topoguide (Pont de montvert - Sud Mont Lozère, Ventalon en Cévennes et Vialas)
- Sentier de Verfeuille
- Chemin de Stevenson
- Sentier de Monjol à Rûnes
- Sentier d'interprétation de la pierre sèche à l'Espinas
- Chemin de la Liberté

DECIDE de modifier la liste du groupe "aménagement et gestion des sites suivants" :

- Goudesche
- Cascade de Runes
- Coudoulous
- Pont du Tarn
- Site du Mas de la Barque en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML)
- Aire de camping car

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité RF Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-24400496-20160908-DE_2016_098-DE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_098-DE

MODIFIE l'article 1 - A "Groupe de compétences obligatoires" - 2 "Développement économique" des statuts de la Communauté des Communes Des Cévennes au Mont Lozère

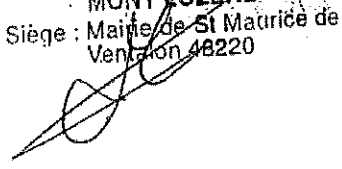
NOTIFIE la présente délibération aux maires de chaque commune membre de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

Jean Pierre ALLIER, Président

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 28/07/2016  
et publié ou notifié le 28/07/2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CEVENNES AU  
MONT LOZERE  
Siège : Mairie de St Maurice de  
Ventadour 48220



RF  
SOUS PREFECTURE DE FLORAC

Contrôle de légalité  
RF  
Date de réception de l'AR: 08/07/2016  
Préfecture de l'Aude  
048-264800436-20160730-2016\_06A-DE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 23/09/2016  
048-200057594-20160908-DE\_2016\_098-DE

